

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DDCT 82 Subventions au titre des fonds du Maire du 6^{ème} arrondissement (29.627 euros) à quatre associations.

Mme. Pauline VERON, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention 4 associations du 6^{ème} arrondissement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 au « comité des fêtes et d'action sociale » (54722 / 2019_08951), 78 rue Bonaparte – 75006 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'« Association d'Éducation Populaire Montparnasse Rencontre », (11086 / 2019_08940), 92 bis boulevard du Montparnasse – 75014 Paris.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 4.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Partage 5/6/7 », (27701 / 2019_08708), 3 place St Thomas d'Aquin – 75007 Paris.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.127 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Centre d'action sociale Notre-Dame des Anges », (77601 / 2019_08961), 102 bis rue de Vaugirard – 75006 Paris.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Anne Hidalgo'.

Anne HIDALGO